ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'EL HAJEB
CERCLE D'AIN TAOUJDATE
CIADAT BITIT
COMMUNE DE BITIT

Avis d'achat sur bons de commande N°20.../2026

Le Président de la Commune de Bitit procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation : Études topographiques pour le recensement des terrains non bâtis et leurs propriétaires, couverts par les plans d'aménagements du centre de Bitit et le centre d'Ait Telt à la Commune de Bitit, Province d'El Hajeb.

Consistance de la prestation :

N°	Désignation	Caractéristiques et spécifications	Unité de mesure	Quantité	Garantie s'exigées
1	Consultation cadastrale pour l'ensemble des parcelles sises au centre de Bitit et le centre d'Ait Telt	Consultation cadastrale pour l'ensemble des parcelles sises au centre de Bitit et le centre d'Ait Telt	u	2	
2	Établissement du plan parcellaire de la zone couverte par les plans d'aménagements du centre de Bitit et le centre d'Ait Telt y/c les constructions existantes	Établissement du plan parcellaire de la zone couverte par les plans d'aménagements du centre de Bitit et le centre d'Ait Telt y/c les constructions existantes.	u	2	
3	Établissement d'un état parcellaire de la zone couverte par les plans d'aménagements du centre de Bitit et le centre d'Ait Telt, cet état parcellaire doit faire ressortir : •Les numéros des parcelles, leurs références foncières, leur propriétaire et leurs consorts ainsi que leurs adresses et numéros de téléphone et numéros de la carte nationale d'identité. •La superficie totale des lots, la superficie taxable et la superficie réservée aux équipements. •La surface des constructions existantes après les avoir levées sur les plans en question. •Toute autre information jugée utile pour aboutir au recensement des terrains soumis à la taxe TNB. -Ledit état doit être établi suivant le zonage du plan d'aménagement. -La livraison des plans parcellaires en format papier, ainsi qu'en format informatique (PDF, DWG) sur clé USB.	Établissement d'un état parcellaire de la zone couverte par les plans d'aménagements du centre de Bitit et le centre d'Ait Telt, cet état parcellaire doit faire ressortir : •Les numéros des parcelles, leurs références foncières, leur propriétaire et leurs consorts ainsi que leurs adresses et numéros de téléphone et numéros de la carte nationale d'identité. •La superficie totale des lots, la superficie taxable et la superficie réservée aux équipements. •La surface des constructions existantes après les avoir levées sur les plans en question. •Toute autre information jugée utile pour aboutir au recensement des terrains soumis à la taxe TNB. -Ledit état doit être établi suivant le zonage du plan d'aménagement. -La livraison des plans parcellaires en format papier, ainsi qu'en format informatique (PDF, DWG) sur clé USB.	u	2	

4	La création d'une base de données exploitable via une application SIG-WEB qui doit être simple et manipulable suivant les indications fournies par le maître d'ouvrage, afin de permettre aux utilisateurs finaux de manipuler l'application proposée et d'exploiter la base de données. Le titulaire doit organiser une formation dans la salle de réunion de la Commune de Bitit selon un calendrier adéquat, dont le nombre et la durée sont à proposer par le maître d'ouvrage	La création d'une base de données exploitable via une application SIG-WEB qui doit être simple et manipulable suivant les indications fournies par le maître d'ouvrage, afin de permettre aux utilisateurs finaux de manipuler l'application proposée et d'exploiter la base de données. Le titulaire doit organiser une formation dans la salle de réunion de la Commune de Bitit selon un calendrier adéquat, dont le nombre et la durée sont à proposer par le maître d'ouvrage	u	2	

Lieu d'exécution: Centre de Bitit et le centre d'Aït Telt relevant de la commune de Bitit, Province d'El Hajeb.

Délai de livraison des prestations: 30 jours

Date et heure limites de réception des devis des concurrents: 01 DEC 2026 à 12 heures.

Les plis des concurrents seront déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

fait à Bitit, Le : 26 NOV 2026

Signé :

ROYAUME DE MAROC
Ministère de l'Intérieur
Province d'El Hajeb
COMMUNE BITIT

OULHAJ KHALID
Président de la Commune de Bitit